

## Vendor-Leasing

**Aimeriez-vous augmenter vos ventes tout en réduisant vos risques? Le Vendor-Leasing à titre de service complémentaire vous permet d'augmenter l'attractivité de vos produits, si vous leur proposez la solution de financement ou d'utilisation adéquate. De plus, vous réduisez le risque de défaut de paiement.**

### Vos avantages

- Davantage de chiffre d'affaires grâce au service supplémentaire**  
 Vos clients décident plus facilement d'investir si la solution de financement ou d'utilisation adéquate fait partie de votre offre.
- Amélioration des liquidités**  
 Vous recevez le paiement de la facture concernant l'objet en leasing dès que vos documents contractuels ont été vérifiés.
- Pas de défaut de paiement, davantage de sécurité**  
 Les longs délais ou les retards de paiement appartiennent désormais au passé.
- Un traitement simple et rapide**  
 Le portail Vendor de Raiffeisen vous aide dans le traitement et simplifie l'administration.

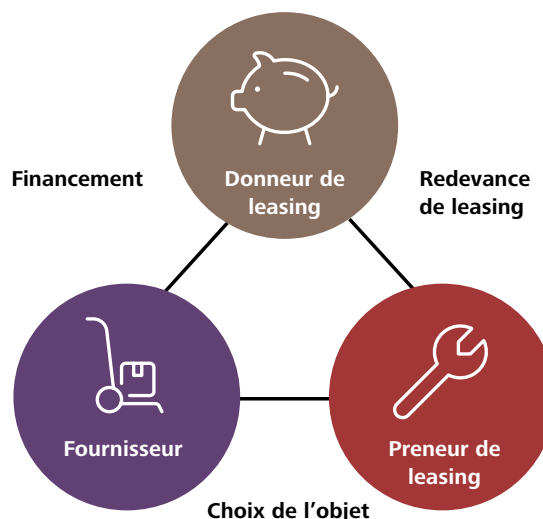
### Voici comment fonctionne le Vendor-Leasing

De nombreux clients apprécient les possibilités de financement avantageuses lorsque les coûts d'acquisition sont élevés. Si, en tant que fabricant ou vendeur de biens d'investissement mobiles, vous proposez à votre clientèle le leasing à titre de service supplémentaire, vous disposez d'un avantage sur le marché.

Un partenariat Vendor-Leasing avec Raiffeisen profite à toutes les parties prenantes. Nous vous recommandons d'appeler votre conseiller Raiffeisen ou de contacter l'équipe Vendor-Leasing de Raiffeisen. Nous évaluerons ensemble les différentes possibilités de manière personnalisée en fonction de votre produit, de votre secteur et de votre volume.

### Le Vendor-Leasing étape par étape

Si vous concluez un partenariat de Vendor-Leasing avec Raiffeisen, votre client choisit le leasing comme solution de financement et Raiffeisen s'occupe de toutes les démarches administratives.



Dans le partenariat de Vendor-Leasing, trois parties prenantes sont engagées.

## Voici les étapes:

1. Vous concluez un partenariat avec Raiffeisen et obtenez l'autorisation d'accès au portail Vendor.
2. Vous transmettez à Raiffeisen les informations nécessaires qui serviront de base à une proposition de leasing sur mesure.
3. Après le contrôle de solvabilité, Raiffeisen établit le contrat de leasing ferme.
4. Lorsque l'objet est livré et le paiement validé, Raiffeisen paie le prix d'achat respectivement la somme d'investissement convenue.
5. Le client final paie les redevances de leasing à Raiffeisen.

Vous pouvez nous transmettre vos demandes de leasing, même sans accord de partenariat. Nous les traiterons pour vous et votre clientèle de manière simple et professionnelle et ce, à partir d'un volume de CHF 15'000.-.

## Le portail Vendor simplifie l'administration

Les fabricants ou les commerçants qui recourent régulièrement au leasing ont tout intérêt à utiliser le portail Vendor. Il suffit de saisir quelques données pour obtenir une première offre sans engagement pendant votre entretien de vente et pour qu'on vous indique les redevances de leasing.

Si votre client est intéressé, transmettez en ligne les documents nécessaires à Raiffeisen. Les experts en leasing établissent ensuite pour le client final une offre sur mesure ou, si le contrôle de solvabilité est bon, le contrat de leasing ferme.

Une fois le contrat conclu, vous conservez également une vue d'ensemble de la durée de chaque leasing, ce qui vous permet de recontacter le client en temps voulu et de lui proposer un nouveau bien d'investissement.

## Le leasing associé à des modèles de refinancement

Les modèles de refinancement (pour les contrats de location ou de location / service, y compris les prestations de maintenance) sont une autre forme de partenariat Vendor-Leasing de Raiffeisen. Que vous soyez commerçant ou bailleur, vous êtes le cocontractant de vos clients finaux et pouvez leur proposer des biens d'investissement dans le cadre de modèles de location ou alternatifs. C'est Raiffeisen qui refinance les contrats de leasing ou de bail de vos clients. Grâce à ce modèle de refinancement, vous avez connaissance du prix d'achat initial de l'objet à l'avance et restez le principal responsable dans l'interface avec les clients s'ils ont d'autres besoins éventuels par la suite.

Raiffeisen propose des modèles de refinancement et des accords d'utilisation sur mesure et pour différents secteurs (les machines de chantier, l'agriculture par exemple) depuis des années. Il est également possible de les gérer en toute simplicité via le portail Vendor.

## Plus de 30 ans d'expérience dans le leasing

Forte de ses plus de 30 ans d'expérience, Raiffeisen est un partenaire de leasing très fiable et est toujours à vos côtés. Grâce à notre ancrage local, nous allions proximité et connaissances spécialisées sur plus de 800 sites en Suisse.

## Informations complémentaires

Votre conseiller et les spécialistes Raiffeisen Leasing se tiennent à votre disposition et se feront un plaisir de vous soumettre une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

[raiffeisen.ch/f/vendorleasing](https://raiffeisen.ch/f/vendorleasing)